

Réunion du Débat Public PNGMDR du 04 juin 2019 à Valence au Palais de la Foire

Ayant participé à cette réunion j'ai pris des notes personnelles pour en rapporter un témoignage, un constat du déroulement, de la méthode, et de l'argumentaire.

Ci-après, je rapporte 1) un déroulement de la réunion 2) une analyse post-réunion

1) Déroulement de la réunion

18H – Arrivée - Perturbations extérieures de Boycottage au cours de la réunion

A l'arrivée, un Service d'ordre (un car de CRS, une dizaine d'agents environ) protège, filtre et fouille les entrées dans la salle de la réunion.

La CNT (Confédération Nationale du Travail) est devant l'entrée avec un véhicule équipé d'une sono, une banderole, des drapeaux et un clown qui exprime le boycott de cette réunion imagée comme une clownerie.

Devant l'entrée est arrivée une cohorte importante de personnes, vraisemblablement de la filière nucléaire. Elle entre rapidement en groupe dans la salle (des consignes?).

Deux personnes (de CNT?) réussissent à entrer en cachant une banderole de refus du Nucléaire.

Ces deux personnes ont déplié devant le projecteur leur banderole qui masquera la projection pendant tout le temps des introductions et des présentations.

Puis au cours de la réunion :

- La Présidente du Débat (CPDP Commission Particulière du Débat Public) exprimera son impossibilité de faire sortir ces 2 personnes, en précisant qu'elle n'utilisera pas la force pour autant. Elle demandera aux présentateurs de faire une présentation orale synthétique.

- Pendant les introductions, puis les présentations, les personnes à l'extérieur frapperont sur les cloisons murales, au motif que le service d'ordre les a empêchés d'entrer. Des personnes seront visiblement agacées de l'écoute perturbée.

- La Présidente du Débat justifiera que la salle contient déjà 128 personnes, que les limites de sécurité sont déjà atteintes, et que les personnes extérieures sont donc irrecevables.

18H30 – Installation/Entrée

Après le filtrage de l'entrée, le service du CPDP propose une distribution de documents (CNDDP/Synthèse-Controverses, Dossier du Maître d'Ouvrage,...). Un crayon est distribué, mais pas de feuille de papier (j'ai demandé).

La cohorte importante, qui était visible à l'entrée, de personnes travaillant vraisemblablement dans la filière nucléaire, est entrée rapidement en bloc dans la salle et s'est déjà répartie sur toutes les tables (signe d'une consigne?).

Les personnes arrivantes sont invitées par le service CPDP à s'installer à une table mais peuvent en changer.

Je cherche une table qui me paraît, a priori, peu représentée en citoyen.ne hors filière.

18H45 – Installation/Tour de table

Le Garant de notre table est avenant, il se présente et propose de faire un tour de table en attendant le démarrage.

On constate vite que la salle n'est pas immense, qu'elle est bruyante et que les échanges s'annoncent peu audibles.

Je me présente d'emblée comme un citoyen positionné contre le Nucléaire et demande à chacun quel est leur travail, et s'il.elle est présent.e dans le cadre d'un temps de travail ?

C'est une question maladroite, involontairement provocatrice, mais tous.tes me répondent qu'ils sont cadres et donc que leur temps de travail n'est pas compté, mais qu'ils.elles sont présent.e.s comme citoyen.ne.s (petite gêne...).

La majorité des personnes sont de Drôme.

- 1 garant de table, bénévole pour le CPDP (ardéchois, ancien administrateur de la RATP),

- 3 personnes travaillant chez EDF,

- 2 personnes travaillant chez FRAMATOME Romans,

- 1 personne travaillant chez ORANO,

- 4 personnes ne travaillant pas dans le nucléaire (dont moi-même),

soient 10 personnes qui vont débattre (7 hommes/3 femmes), 6 travaillant dans la filière nucléaire (5 hommes/1 femme) et 4 ne travaillant pas dans la filière nucléaire (2 hommes/2 femmes).

Information/Introductions (à l'assemblée de la réunion)

1) Introduction de la Présidente du Débat :

Présentation du déroulement du Débat.

2) Introduction de Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Département Drôme et de la CLIGEET (Commission Locale d'Information des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin) :

Marie-Pierre MOUTON reconnaît le bienfondé du Débat, déclare respecter une éthique « Exigence, Transparence, Raison », rappelle l'implication locale pour le démantèlement de George BESSE I et la gestion de ses déchets, (pour information, George BESSE I, ex EURODIF, est une installation nucléaire spécialisée dans

l'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse)

Marie-Pierre MOUTON introduit la question de la nécessité d'établir un seuil de libération, et de la fusion/recyclage des aciers TFA (Très Faible Activité radioactive).

3) Introduction du Maître d'Ouvrage (Direction Générale de l'Energie et du Climat) :

Le Débat PNGMDR est suivi avec un Groupe de Travail, avec l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire).

4) Introduction de la CPDP :

Dans ce Débat, 4 interventions sont prévues pour informer le public.

Ensuite, le public débattera en meilleure connaissance.

Information/Présentations (à l'assemblée de la réunion)

1) IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire), ci-après quelques points relevés :

Séparation de la réglementation entre radionucléides naturels et artificiels,

Seuil de libération normé dans la Directive Européenne EURATOM 2013/59, chaque pays décidant de ses propres seuils,

La France diffère des autres pays Européens, en France les dérogations de libération de déchets nucléaires (dans le domaine public) sont rares.

2) ORANO (ex AREVA) & EDF, ci-après quelques points relevés :

Absence d'impact de la libération sur la santé et l'environnement,

Opération de fusion/valorisation au four électrique, séparation des particules radioactives avec le « laitier »,

Représentativité de la mesure.

3) FNE (France Nature Environnement/Maryse ARDITI) ci-après, les points relevés sur lesquels je m'appuierai :

aucune bonne solution de gestion des déchets, CIGEO (Centre Industriel de stockage GEOlogique) est un pire,

« pour » l'arrêt de la production nucléaire et par conséquent de la production des déchets,

biais des résidus des sites miniers non comptabilisés ici et dont le volume est extrêmement plus important,

reconnaissance du fait que les moyens actuels de stockage arriveront vite à saturation,

« pour » le zonage des sites en vue du stockage sur le site,

« pour » valoriser les TFA dans la filière du nucléaire,

résolument « contre » le seuil de libération et le risque de dissémination dans le domaine public,

« contre » la perte de traçabilité,

biais de comparaison entre la France très fortement nucléarisée et les pays Européens moins nucléarisés,

questionnement sur les destinations possibles à terme des déchets contaminés,

1er dérapage avec l'apport de matériaux étrangers pour rentabiliser le processus de valorisation des aciers,

constat de difficultés déjà actuelles sur l'efficacité des contrôles de l'ASN et de l'IRSN, quid de la suite ?

4) Vidéo du HCTISN (Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire)(ma synthèse)

Nécessité de validation de la gestion des déchets par le public,

Constat de la limite du stockage,

Obligation de prévoir des options (pour répondre à ce constat) dont celle d'établir un seuil de libération,

Etablir une faisabilité avec un projet démonstrateur à George Besse.

19H50 – Débat/Modalités (à l'assemblée de la réunion)

L'animateur CPDP indique le déroulement du débat :

60 mn de débat en groupe pour répondre à un questionnaire de 4 questions,

4 mn de mise en commun à la table,

30 mn de retour des tables à l'assemblée,

5 à 10 mn de conclusion à l'assemblée

La Présidente du Débat :

informe que des personnes compétentes sont disponibles pour apporter à chaque table qui le demande des explications techniques,

demande aux personnes compétentes (qui se sont installées aux tables), qu'elles ne doivent pas prendre part au débat, qu'elles lèvent le bras, et qu'elles sortent des tables, elles n'y seront conviées que sur demande des tables.

Débat/Discussions sur le questionnaire (des tables)

Le garant de notre table, recueille autant qu'il peut entendre, les éléments de nos discussions en les liant aux 4 questions posées. Il relit sa formulation écrite pour la faire valider. Je constate son effort pour rapporter tout ce qui est exprimé, et de le faire en neutralité.

Le brouhaha ambiant fait que la table a beaucoup de mal à s'entendre, y compris le garant. Les citoyen.e.s travaillant dans le nucléaire participent à apporter un éclairage rassurant et spécialiste de toute crainte exprimée, et de fait s'installent des discussions locales à 2/3 personnes moins rapportées par le garant.

Personnellement, j'indique à la table et au garant que je partage complètement le point de vue exprimé par FNE et

défend le stockage sur les sites de production, sans seuil de libération ni recyclage dans le domaine public.

J'essaie d'écouter ce qui est dit, j'évite de participer à des discussions locales de table (mais qui se produisent quand même, y compris avec l'intervention d'une personne compétente), et je vérifie auprès de notre garant que les principaux arguments de FNE ont bien été rapportés.

Je défends que les impacts des risques radioactifs faibles des TFA sont difficiles à révéler, en les comparant aux risques de la santé au travail dont le lien entre travail et problème de santé est difficile à établir.

Débat/Restitutions (des tables)

L'animateur CPDP informe que, compte-tenu du temps restant disponible, seules 5 tables tirées au sort auront 2mn/table pour restituer leurs discussions.

Notre table fait partie des 5 tables tirées au sort.

Sur ces 5 tables, 4 garants de Table/hommes rapportent leurs discussions de table, et une citoyenne/femme fait le rapport d'une table.

La pertinence des points de vue ou des questionnements est variable, certains points rapportés sont des évidences de base sans valeur ajoutée, d'autres sont plus pertinents.

Les positions « contre » et « pour » le recyclage alternent en réponse aux questions du questionnaire.

Les points « pour » sont bien médiatisés par la filière nucléaire (absence de risque, obligations de moyen et de coût...)

Quelques points « contre » relevés :

Crainte sur les engagements de l'ASN, sur les contrôles par l'ASN ?

L'environnement doit primer sur la rentabilité économique de court terme.

Vigilance sur les salariés impliqués dans le nucléaire et dans le domaine public si libération !

Quelles seront les dérives à venir ? Contrôles insuffisants ? Augmentation des seuils de libération ?

21H15 – Débat/Questions (de l'assemblée)

Sollicitées par l'animateur CPDP des personnes interviennent pour parler, si possible, de points non abordés.

Les partisans et détracteurs du recyclage avec seuil alternent dans les interventions.

Je suis personnellement intervenu sur le thème du risque, pour indiquer que nous étions aujourd'hui forcés de traiter un risque non prévu et mal assumé de la gestion des déchets, et que le choix de recyclage avec seuil risquait de produire un nouveau risque potentiellement à gérer plus tard et que la population devra assumer.

Le dernier mot est donné par l'animateur CPDP à une personne de la filière du nucléaire.

21H30 – Clôture

Rafraîchissements

2) Analyse post-réunion

Sur la Représentation Publique

La question de la validité de la représentation du public n'a pu être abordée car toutes les personnes des tables se sont présentées comme des citoyen.ne.s. Cependant, tout au long du débat de notre table, les 5 personnes de la filière nucléaire se sont toutes exprimées avec une conviction sans ambiguïté en faveur des solutions de seuil de libération et de valorisation/recyclage des TFA. Elles n'ont exprimé de questionnement qu'au sujet du contrôle (dû à la co-responsabilité des opérateurs avec l'ASN ?).

Si je me suis présenté d'emblée contre le nucléaire, à ma table, une citoyenne travaillant dans le nucléaire a déclaré d'emblée aussi vouloir rassurer toutes les inquiétudes sur les déchets.

L'évolution de point de vue exprimé ne s'est immiscée que chez un citoyen ne travaillant pas dans le nucléaire, qui a finalement conclu que les déchets allaient de toute façon se retrouver au long terme dans le domaine public.

Concernant l'absence de médiatisation de cette réunion à Valence, j'ai envoyé le message suivant à la Ville de Valence :

« Bonjour,

Une recherche avec PNGMDR sur le site internet de la Ville de Valence n'a donné aucun résultat.

J'en conclus que l'évènement, non relayé par le site de Valence, qu'a été la réunion du Débat Public du 4 juin à 18H30 au Palais de la Foire, organisée par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) sur le PNGMDR 2019-2021 (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs), n'intéressait pas la Ville de Valence qui n'a pas cherché à en intéresser ses citoyens, pourtant bien concernés par la problématique des matières et déchets nucléaires, avec la proximité des centrales de Cruas et de Pierrelatte. Il s'agissait d'y discuter des déchets volumineux de Très Faible Activité Radioactive dits TFA, de leur recyclage pour les diffuser librement, sans traçabilité, dans le domaine public (principalement des déchets métalliques et gravats issus du démantèlement comme celui de George Besse au Tricastin).

Peut-être est-ce une affaire de spécialiste de la filière nucléaire, et que le citoyen doit donc s'y résoudre...

Cordialement,

Gilles EYNARD »

Sur l'indépendance de l'information

Les personnes compétentes étaient chargées d'apporter aux tables des explications techniques, comme des experts.

Premier biais : la majorité de ces personnes compétentes appartenaient à la filière nucléaire.

Deuxième biais : leur intervention ne visait visiblement pas à décrire des informations techniques, des processus, des données chiffrées, mais à appuyer le discours de la filière pour défendre la faisabilité des solutions du seuil de libération et de la valorisation, de rassurer sur l'absence de faille ou de risque dans le processus de recyclage, de contrôle.

Pour exemple, à notre Table, une personne compétente est appelée à plusieurs reprises. Elle y explique le processus de fusion qui produit un acier qualifié d'emblée de « propre », d'« homogène » sans radionucléides restants, et cette personne nie immédiatement la controverse que j'exprime sur le contrôle par échantillonnage (cf le site CPDP). Le contrôle de sortie au portique est jugé infaillible tant il est sensible. L'utilisation d'un langage qualifiant d'emblée la solution comme valide est orienté pour la filière du nucléaire.

Cette personne compétente, pour instaurer la confiance, s'est présentée comme une personne intimement persuadée et partisane de la nécessité du recyclage des TFA, en arguant de ses valeurs écologistes de tri des déchets, de refus de transport en avion...

Sur le questionnaire (fourni en dernière page)

Le questionnaire, qui a recensé des argumentaires et justificatifs « pour » ou « contre », a produit des réponses « pour » ou « contre » qui ont conservé le flou des données de réflexions, et a peu affiné la pertinence, l'importance et la priorisation des argumentaires.

Sur la nécessité

Tout le raisonnement de la nécessité du seuil de libération, de recycler dans le domaine public, repose sur le postulat de la saturation des moyens de stockage.

Il n'a pas été fait état d'une recherche active d'autres lieux de stockage, comme par exemple les sites des centrales proposés par FNE.

Ce point fondamental, à la base de l'argumentation de l'obligation de recyclage, a été peu discuté et remis en cause.

Sur la Technicité du débat

J'ai hésité à participer à ce débat, craignant mon incompétence technique et de connaissance du sujet.

J'ai pris conscience au cours du débat que ce qu'il manquait c'était une présence plus importante du public hors filière du nucléaire.

Si la complexité technique pouvait être expliquée, les choix « économiques » et du « risque » de la filière du nucléaire pouvaient tout-à-fait être questionnés avec du bon sens.

Le cloisonnement technique des questionnements, quelle faisabilité technique ? quelle confiance apporter aux processus techniques ?...fait que le débat est rendu plus difficilement appropriable par le public, de fait le débat reste dans les mains de la filière du nucléaire, qui conserve ainsi la maîtrise des questionnements, et donc celle des solutions qu'il souhaite mettre en œuvre.

Questions à poser au public pour la « rencontre du débat » sur les déchets de très faible activité (TFA) Valence le 4 juin 2019

QUESTION 1

Quels arguments, en faveur ou en défaveur des modalités **actuelles** de gestion des déchets TFA (gestion par zonage), sont pour vous les plus convaincants ?

1.1 Arguments **en faveur** de la gestion actuelle :

1.2 Arguments **en défaveur** de la gestion actuelle :

QUESTION 2

Quels arguments, en faveur ou en défaveur du recours à un **seuil de libération** pour la gestion des déchets TFA sont pour vous les plus convaincants ?

2.1 Arguments **en faveur** du recours à un seuil de libération :

2.2 Arguments **en défaveur** du recours à un seuil de libération :

QUESTION 3

Peut-on (ou non) imaginer **une ou des solutions intermédiaires**, par exemple dans le cadre de filières de recyclage agréées, en ayant recours sous certaines conditions à un seuil de libération partiel (permettant de ne produire en aval que certains produits) ou total (permettant de produire n'importe quel produit), ou bien encore sans seuil de libération (ne permettant de produire que des nouveaux équipements nucléaires) ?

3.1 Si votre réponse est non, quelles en sont les raisons ?

3.2 Si vous pensez qu'une ou que des solutions intermédiaires sont possibles, quelles seraient les conditions nécessaires pour les mobiliser ?

- Conditions éventuelles portant sur la **sélection amont des matériaux** pouvant être mobilisés, par exemple accepter certains déchets métalliques et pas d'autres
- Conditions éventuelles portant sur le **processus technique** (de transformation, de recyclage, etc.) auquel il serait fait recours, par exemple n'accepter que des gravats très finement broyés ou des métaux après fusion, à l'exclusion de tous les mélanges grossiers de matériaux
- Conditions éventuelles portant sur **l'usage des produits** ainsi recyclés ou reconditionnés, par exemple limiter l'usage des métaux recyclés aux travaux publics en excluant les usages domestiques
- Conditions éventuelles portant sur les **contrôles** (amont, aval ou intermédiaires, etc.) auxquels devraient être soumis ces opérations

QUESTION 4

Autres points de vue ou propositions concernant les déchets radioactifs de très faible activité (TFA) formulées par le groupe de travail :